

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 9 avril 2008 à 20H00

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 avril 2008, s'est réuni ce jour, mercredi 9 avril 2008 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

<i>Membres élus</i>	: 27
<i>Membres en fonction</i>	: 27
<i>Présents</i>	: 24
<i>Absents</i>	: 3
<i>dont procuration</i>	: 3

Membres présents :

M. Georges SCHULER, Maire

Mmes et MM. les Adjoints :

Christine REICHERT
Max MONDON
Michèle MEYER
Huguette ADRIAN
Julien KELLER

Mmes et MM. les Conseillers municipaux :

COUSET Francis	SCHUTZ Georgia
JOACHIM Maryvonne	WINTZ Mireille
KOEHLER Marcelle-Elisabeth	MOINE Eric
ANZENBERGER Norbert	WILLMANN Eric
BETETA Marcel	BRONNER-APPOCHER Cécile
PONCELET Solange	BOUKRIA Najet
BERGER Claude	MARRET Stéphanie
SCHIERER Valentin	PAPERI Thierry
WURSTHORN Françoise	NARDUCCI Sébastien

Membres absents excusés :

M. Patrick ECKART, qui donne procuration à Mme Michèle MEYER
M. Jean-Paul MAYER, qui donne procuration à Mme Georgia SCHUTZ
Mme Dominique DUTT, qui donne procuration à M. Julien KELLER

ORDRE DU JOUR

- 1. P.V. de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2008**
- 2. Compte Administratif 2007 – Compte de gestion du percepteur affectation du résultat**
- 3. Budget Primitif 2008**
- 4. Fixation des tarifs et droits communaux**
- 5. Subventions**
- 6. Affaires du personnel**
- 7. Divers**

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2008

Lu par le Directeur Général des Services, il est *approuvé à l'unanimité*.

POINT 2 : Compte Administratif 2007 – Compte de gestion du percepteur affectation du résultat

M. Julien KELLER, Adjoint chargé des finances introduit la présentation des documents budgétaires.

Sur la base du document de travail joint, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le Compte Administratif 2007, qui se solde par un résultat de clôture de + 676 529,20 € en section de fonctionnement et de – 211 624,39 € en section d'investissement, soit un résultat global de l'exercice 2007 de + 464 904,81 €.

Il est proposé d'affecter totalement ce résultat au financement de la section d'investissement du Budget 2008, étant donné que le déficit constaté relève de l'absence de recours à l'emprunt au cours de l'exercice précédent et du besoin de financement du chantier en cours de la bibliothèque-médiathèque.

En ce qui concerne l'état de la dette : aucun nouvel emprunt n'a été contracté par la Commune en 2007, du fait de l'avance de subvention accordée par la DRAC pour la construction de la bibliothèque-médiathèque. L'arrivée à échéance d'anciens emprunts libère de nouvelles marges de manœuvres intéressantes (voir tableau prévisionnel de remboursement de la dette).

Puis le Maire donne la parole à M. Christian GEISSMANN, Président de la Commission des Finances.

M. Christian GEISSMANN : « La première réunion de la Commission des Finances, depuis les élections, a eu lieu samedi dernier. Elle a été réunie dans une certaine "urgence", étant donné qu'il faut adopter les budgets avant le 15 avril ».

M. GEISSMANN présente le compte administratif et met en avant différents ratios ; notamment les charges de personnel qui représentent 47,53% des dépenses de fonctionnement. La commission a constaté la conformité des chiffres et résultats de clôture. Elle a recueilli les réponses détaillées sur les comptes de la part de M. Julien KELLER et du Directeur Général des Services.

Par ailleurs, le ratio de l'endettement est de 540 € par habitant.

Le Maire quitte la salle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, même si ce compte ne résulte pas de la gestion de la nouvelle municipalité.

Après le vote, le Maire rappelle que la volonté de la municipalité nouvellement élue est de ne pas augmenter la fiscalité et remercie M. Christian GEBEL, Directeur Général des Services et le personnel administratif pour le travail accompli dans la préparation des documents budgétaires.

Vu le projet de compte administratif 2007 et le compte de gestion 2007

Après avoir délibéré, le Conseil

- adopte le **Compte Administratif 2007**, qui peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 520 069,85	3 196 599,05
	Section d'investissement	953 926,61	918 665,57
		+	+
Reports de l'exercice n-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	176 363,35 <i>(déficit)</i>	0 <i>(Excédent)</i>
	TOTAL (réalisations + reports)	3 650 359,81	4 115 264,62
Restes à Réaliser à reporter en n+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	491 190,30	491 190,30
	TOTAL des restes à réaliser en N+1	491 190,30	491 190,30
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 520 069,85	3 196 599,05
	Section d'investissement	1 621 480,26	1 409 855,87
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 141 550,11	4 606 454,92
	RESULTAT DE CLOTURE	464 904,81	

- constate l'identité des valeurs entre le **Compte Administratif 2007** et le **Compte de Gestion 2007 du Trésorier**,
- approuve le **compte de gestion 2007**
 - **Affectation du résultat 2007**

Vu le Compte administratif et le Compte de Gestion 2007,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme suit :

POUR MEMOIRE :	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2007 (conforme au résultat de clôture constaté au compte de gestion 2007)	- 211 624,39 €
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2007	676 529,20 €
- restes à réaliser 2007 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au BP 2008	491 190,30 €
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :	
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 211 624,39 + 491 190,30)	702 814,69 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	0 €
- Total affecté au compte 1068	676 529,20 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

ADOpte A L'UNANIMITE (après que le Maire se soit retiré de la salle, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

POINT 3 : Budget Primitif 2008

M. KELLER Adjoint au Maire présente le budget.

« Le Budget Primitif 2008 est fondé sur une stabilité des taux de la fiscalité locale, les recettes des contributions variant malgré tout à la hausse, par l'application du coefficient de variation des taux décidé par la loi de finance 2008 aux bases de calcul des impôts locaux (variation du produit par rapport à 2008 : + 3,02 % soit + 51 556 €.)

A noter tout particulièrement une variation des charges de personnel qui résultent essentiellement de la prévision d'embauche de personnel pour la bibliothèque-médiathèque (2 équivalents temps plein).

Sur les autres postes de la section de fonctionnement, la volonté de la municipalité est de rechercher des économies.

Enfin, au poste subventions, la participation de la Commune aux structures sociales gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (Halte-Garderie – Centre de loisirs – Lieu d'accueil parents-enfants) est revue à la hausse, en raison de la stabilité des aides accordées par la Caisse d'Allocations Familiales, la pérennisation d'emplois aidés en emplois d'agents titulaires et, par conséquent, la disparition des aides de l'Etat pour ce type d'emplois. »

M. GEISSMANN rend compte du travail de la Commission des finances et donne différentes explications sur les prévisions budgétaires. Ainsi, au compte "fêtes et cérémonies", il indique que 17 000 € relèvent de dépenses qui avaient été engagées par l'ancienne municipalité, et notamment la cérémonie des vœux du Maire. De même, 10 000 € relèvent de la plantation d'arbres de l'opération "Un enfant un arbre".

En ce qui concerne l'augmentation des charges de personnel, elle s'explique par la nécessité d'embauche de personnel supplémentaire pour la bibliothèque.

Pour les taux de fiscalité, aucune augmentation n'est programmée. Malgré tout, avec la variation des bases, les ressources de contributions augmentent d'environ 51 000 €. Il indique que la Commission des finances avait émis un avis favorable, à l'unanimité.

Le Maire confirme l'embauche de nouveaux agents pour la bibliothèque. De même, il indique qu'il y a nécessité de faire des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux, ce qui se traduit par une inscription d'une somme de 90 000 € en section d'investissement. L'ancienne halle des sports, la salle des fêtes, l'école élémentaire Hay et Centre de loisirs, qui viennent d'être contrôlés par la commission de sécurité, doivent être mis en conformité d'urgence.

o **Budget Primitif 2008**

Vu le projet de budget primitif 2008

Vu le Compte de Gestion et le compte administratif 2007 et l'affectation du résultat 2007

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2008 qui peut se résumer comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Dépenses	Recettes
vote	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	3 088 131,13	3,088 131,13
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Dépenses	Recettes
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 168 581,13	1 380 205,52
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	491 190,30	491 190,30
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reporté	211 624,39	
	total	1 871 395,52	1 871 395,52
	TOTAL DU BUDGET	4 959 526,95	4 959 526,95

○ **Vote des taux de la fiscalité pour 2008**

	BASES notifiées 2008	taux 2007	variation	Taux 2008	PRODUIT
Taxe d'habitation	4 872 000	16,44	0,0%	16,44%	800 957
taxe foncier bâti	6 754 000	13,92	0,0%	13,92%	940 157
taxe foncier non bâti	34 900	55,28	0,0%	55,28%	19 293
total	11 660 900				1 760 407
variation	2,94%				3,02%

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 4 Fixation des tarifs et droits communaux

Comme chaque année, il est proposé de revoir les tarifs de location des installations communales et autres droits perçus par la Commune.

Le maire propose de mettre en œuvre le principe adopté par le passé pour une augmentation de 6% pour les particuliers extérieurs et d'une évolution limitée à celui du coût de la vie pour les Reichstettois.

Vu le tableau des tarifs et autres droits d'occupation des équipements publics,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *fixe la nouvelle tarification conformément aux tableaux ci-joints, sur la base d'une évolution conforme au taux de l'inflation constaté pour les tarifs « Reichstettois » et à +6% pour les « non-Reichstettois ».*

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 5 : Subventions

- **Demande de subvention du Pétanque Club de Reichstett :**

Le Maire indique qu'une convention règle les relations entre la Commune et le Club de Pétanque de Reichstett. En application de cette convention, la Commune participe pour les frais d'électricité à hauteur de 2 000 € maximum. Le cluba fait parvenir les justificatifs correspondants.

Vu la demande de prise en charge des frais d'électricité adressée au Maire par le Pétanque-Club de Reichstett,

Vu la convention signée entre la Commune et le PCR le 21 avril 2004, plafonnant à 2500 € la participation aux frais d'électricité du club house et pour l'éclairage des pistes de pétanque,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *décide de prendre en charge les frais d'électricité du Club-House de Pétanque, à hauteur de 1838,29 €.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **A l'ASR Judo club** : subvention exceptionnelle pour la participation aux frais de déplacement de deux judokas, accompagnés de leur entraîneur, ayant participé au Championnat de France Entreprises à Paris (frais de déplacement pour les deux joueurs, comprenant l'aller-retour en train, trois chambres d'hôtels, et les repas)

Vu la demande adressée au Maire par la Présidente du Judo Club de Reichstett pour une participation financière aux frais de déplacement de deux judokas et de leur entraîneur à une compétition nationale, qui s'élevait au total à 834 €,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- *Accorde une subvention exceptionnelle de 250 € représentant 30% des dépenses engagées par l'ASR Judo.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6 : Affaires du personnel

Nomination d'un représentant de la Commune auprès du Comité National d'Action Sociale du personnel communal.

Vu le courrier du CNAS (Comité National d'Action Sociale pour les personnels des Collectivités Territoriales),

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *désigne Mme Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, en qualité de représentant de la Commune auprès du CNAS.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7 : Divers

- **désignation d'un Conseiller supplémentaire au CCAS**

Mme Michèle MEYER indique que les représentants des organismes sociaux au Conseil d'Administration du CCAS seront au nombre de sept et que, par conséquent, afin d'assurer la parité avec le nombre de conseillers municipaux, il convient de nommer un conseiller supplémentaire. Elle propose la désignation de Mme Christine REICHERT, 1^{ère} adjointe, chargée des structures sociales.

Considérant que le nombre de personnes représentant les associations œuvrant dans le domaine social sera de sept au CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal désignant six conseillers appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *désigne, par 27 voix sur 27, un conseiller municipal supplémentaire appelé à siéger au CCAS, en la personne de Mme Christine REICHERT, 1^{ère} adjointe au Maire.*

- **Informations diverses**

Le Maire, M. Georges SCHULER, indique que l'Amicale des sapeurs-pompiers est désormais présidée par M. Pascal BILDSTEIN, en remplacement de M. BOHNER, Chef de section.

Il rend également compte de l'état des logements à réaliser transmis par la Préfecture. Il dénombre 1928 résidences principales, dont 148 logements sociaux, soit 7,68%. Pour atteindre le seuil de 20% imposé par la loi SRU, il y aura à réaliser 237 logements. La contribution de la Commune pour ce manque de logements est fixée à 62 634,36 € pour 2008. Ce montant est assimilable à celui des ressources que procure la taxe sur l'électricité...

Il précise qu'il s'agit d'un combat qu'aura à mener la municipalité ces prochains mois, pour avancer sur le Plan Particulier des Risques Technologiques et, par conséquent, définir les limitations à l'urbanisation.

Mme REICHERT indique que Linda GUEDOUDJ, responsable du local jeunes, est enceinte, et son remplacement est prévu.

Séance levée à 20H45.